SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Service assemblées et contentieux

Acte n°2026-87

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à la lieutenante Virginie ANDRIEU

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU les articles L-1424 et R.1424, du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du président du conseil départemental du Tarn en date du 9 juin 2026, portant désignation de M. Michel BENOIT en tant que président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 29 juillet 2025 portant délégation de signature au colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental du SDIS,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 13 janvier 2026 portant affectation de la lieutenante Virginie ANDRIEU au groupement territorial Ouest, en qualité de cheffe du service logistique, à compter du 1er février 2026,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°055 en date du 13 juillet 2021 accordant délégations et attributions au président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire que le chef du service logistique du groupement Ouest dispose d'une délégation de signature accordée par le président,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er

Délégation est donnée à la lieutenante Virginie ANDRIEU, cheffe du service logistique au groupement territorial Ouest, à l'effet de signer les documents administratifs ci-après :

- les bons de commande inférieurs à 500 € TTC.

Article 2
L'arrêté 2026-50 du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn du 19 mai 2026 est abrogé.

Article 3

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

22 JUIN 2026

A Albi le :

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le :
02 JUIL. 2026

et de la notification aux intéressés :

Le : 2/10/26

Lieutenante Virginie ANDRIEU

Ampliation adressée au :
- comptable de la collectivité

Délais et voies de recours :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr